



PENCRAN

infos

Juin 2020 - n°192

Édito



Le nouveau conseil municipal

Le 15 mars, vous avez élu une nouvelle équipe municipale qui s'est installée le lundi 25 mai. Je tenais à remercier les électeurs qui se sont déplacés ce jour-là malgré le contexte sanitaire difficile et qui ont choisi de nous faire confiance. Je ne serai pas original en remerciant les professionnels qui ont œuvré à lutter contre la pandémie et ses effets. Je salue aussi le travail des services municipaux qui ont su répondre présents lors de cette crise sans précédent en étroite collaboration avec le personnel de l'éducation nationale et les élus. À Pencran, le confinement s'est déroulé sans accros et le déconfinement, difficile à mettre en place, surtout en ce qui concerne l'école et les services enfance-jeunesse, est pour le moment, une réussite. Les masques financés par la Communauté de communes ont été distribués à chaque Pencranais par les conseillers municipaux nouvellement élus. Ne doutons pas qu'ils continueront à s'investir de la sorte, pendant tout le mandat, au profit de l'intérêt général ! Cette crise, si elle a perturbé le fonctionnement et les finances municipales, ne nous empêchera pas d'appliquer notre programme ba-

se sur les trois axes fondamentaux que nous avons détaillés dans la profession de foi et lors de la réunion publique du 6 mars dernier. À savoir : l'aménagement du bourg, la modernisation de la voirie municipale et le renforcement des liens avec la population. Je voudrais terminer ce premier édito du mandat en rendant hommage à mon prédécesseur au poste de Maire, Jean CRENN. C'est lui qui m'a demandé, il y a douze ans, d'intégrer le Conseil municipal lors de son premier mandat, et qui m'a proposé le poste de 1^{er} adjoint en 2014. Pendant six ans, il m'a fait comprendre les rouages du poste de Maire, les difficultés et les responsabilités qui étaient les siennes. Il avait constamment en tête l'intérêt général de la commune et a su faire évoluer Pencran de façon positive, notamment en la dotant d'un service de l'enfance et de la jeunesse dynamique et novateur. J'ai beaucoup appris à son contact et j'espère être à la hauteur de son héritage mais aussi de la confiance que vous m'avez accordée le 15 mars dernier.

Stéphane HERVOIR, Maire

Ouverture et contacts de la mairie

La mairie de Pencran est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi), le samedi de 9h à 12h.

Place de la Mairie
Tél. 02 98 85 04 42
Courriel : mairie@pencran.fr
Site internet : www.pencran.fr

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Résultat des élections - Recensement des jeunes - Avis aux nouveaux habitants - Lutte contre le bruit - Analyse de l'eau - Jurés d'assises - Coupures d'électricité - État civil - Urbanisme - Enfin la passation - Résumé du conseil municipal du 25 mai 2020 - Résumé du conseil municipal du 28 mai.

ÉCOLE

À Lucien Kerlann, entre confinement et déconfinement - Inscription et radiation pour la rentrée de septembre 2020.

CCPLD

Plan « Coup de Pouce Vélo » - Que faire de mes déchets verts ?

VIE ASSOCIATIVE

Correspondants presse - USP - Pencran Patrimoine.

DIVERS

Séjours été 2020 - Tribord.

Permanences des élus en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous. Contactez le 02 98 85 04 42

Contacts des services enfance jeunesse

Jardin d'Enfants :

Tél : 02 29 05 73 63

Courriel : jardindenfants@pencran.fr

Centre de loisirs et garderie :

Tél : 09 60 54 23 03

Courriel : alsh@pencran.fr

Espace jeunesse :

Tél : 02 98 21 53 94

Courriel : mpaugam@mptlanderneau.org

École Lucien Kerlann :

Tél : 02 98 85 31 94

Courriel : ec.0290933G@ac-rennes.fr

Prochain Pencran Infos

Envoi de vos articles : pour faire paraître une information ou une annonce dans le **Pencran Infos de cet été**, faites parvenir votre texte pour le **lundi 6 juillet en mairie** ou à : pencran-infos@pencran.fr

Rappel : le bulletin municipal est disponible sur le site internet de la mairie.

Résultat des élections

Liste « Ensemble, Imaginons Pencran » :

	BUREAU 1	BUREAU 2	TOTAL
INSCRITS	821	660	1481
ABSTENTIONS	530	441	971
VOTANTS	291	219	510
BLANCS	3	14	17
NULS	26	14	40
EXPRIMÉS	262	191	453

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en juin 2004 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Lutte contre le bruit

Par arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2012, [les habitants de la commune] "doivent prendre toutes les mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils et d'appareils bruyants [...] ne soient pas cause de gêne pour le voisinage"



HORAIRES AUTORISÉS :

- **En semaine** : 8h30 - 19h30
- **Samedi** : 9h - 19h
- **Dimanche et jours fériés** : 10h - 12h

Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 02/03/2020. Nitrates (NO3) : 23 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur le site internet : pencran.fr

Jurés d'assises

Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes :

- Jean Luc BOULCH, 27 rue Jacques Cartier
- Franck HELOUIS, 10 rue du Clos des Serres
- Jean-François VINCE, 11 rue Anjela Duval

Coupages d'électricité



Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de la clientèle, Enedis va réaliser des travaux d'élagage à

proximité du réseau :

- **Mardi 16 juin** entre 10h et 12h rue des Cerisiers
- **Judi 18 juin** entre 13h45 et 16h45 Hellez Bian
- **Lundi 6 juillet** entre 8h15 et 12h15 / 13h45 et 15h15 Loguellou - route de la Fontaine - rue de la Licorne - Keravel

État civil

NAISSANCES :

Célia BULLOT, 8 Kernevez, née le 5 avril
 Elouan TAVERNE, 7 Lesmoualch Bras, né le 10 avril
 Athéna LE FUR, 3 Coat Gueguen, née le 12 avril
 Judith BERGER, 17 rue des Amaryllis, née le 18 avril
 Mattéo ORRO, 10 Botcaërel, né le 25 avril
 Mathis RAGOBERT LE JEUNE, 2 rue des Farfadets, né le 6 mai
 Mélina FRAOUTI, 7 rue des Amaryllis, née le 24 mai
 Chloé LE BIHAN, 24 rue Per Jakes Helias, née le 27 mai

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- M^{me} SAHIN, Kermadec, pose d'une clôture et construction d'un muret
- M. HERVE, 3 Hellez Bian, rénovation d'une dépendance et remplacement d'une fenêtre
- M^{me} BELLEC DORMOKRAJ, 3 rue Jacques Cartier, changement d'huisseries

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- M. et M^{me} FOURN, 3 rue de Kermaria, construction de deux maisons individuelles
- M. LEFEUVRE et M^{me} ANIKO, 1 rue des Coquelicots, construction d'une maison individuelle
- M. LE BARS et M^{me} MADEC, rue des Coquelicots, construction d'une maison individuelle

Enfin la passation...



Stéphane HERVOIR, Marie-Françoise LE GUEN (Maire de 1983 à 2008) et Jean CRENN (Maire de 2008 à 2020)

« Le 16 mars 2008, je devenais Maire de Pencran, succédant à Marie-Françoise Le Guen avec qui j'ai effectué trois mandats, chaque fois élu sur une liste ouverte.

Le premier (1983/1989) en tant que conseiller municipal : cela permet d'apprendre le rôle de l'élu. Les deux suivants (1989/2001) en tant que deuxième adjoint sur les trois que comptait la municipalité.

En 2001, (pour la période de 2001/2008) très pris par mes activités professionnelles, je décidais de faire une pause.

En 2008, Marie-Françoise Le Guen, et ses adjoints ayant décidé de mettre fin à leur fonction d'élus je décidais, sur les conseils de quelques Pencranais, de prendre la tête d'une liste ouverte, sur laquelle 27 candidats se présentaient pour les 19 postes à pourvoir. Ces conseillers m'ont élu Maire avec 16 voix.

En 2014, la loi imposait désormais aux communes de plus de 1 500 habitants de constituer des listes complètes, avec la parité. À Pencran, la liste que je proposais (10 hommes, 9 femmes) étant la seule liste présentée dans la commune fut donc élue dans son intégralité et je suis réélu à l'unanimité au poste de Maire.

(suite) Ce mandat devait prendre fin le 21 mars dernier...il n'a pris fin que le 25 mai... Les nouveaux élus avaient hâte d'accéder aux affaires. C'est maintenant chose faite.

Durant ces 30 années en tant qu' élu, et surtout durant les 12 années en tant que Maire, j'ai quotidiennement noué beaucoup de relations cordiales avec les Pencranais, les membres des diverses associations ainsi qu'avec les directrices et directeurs des entreprises locales. Mon bureau était toujours ouvert.

Quant au bilan des réalisations de ces deux mandats, je n'en énumérerai que quelques-unes. Mais, je voudrais, au préalable, remercier tous les élus avec qui j'ai travaillé pendant ces douze années. En premier lieu, les adjoints et les conseillers délégués qui composaient le bureau municipal et qui se réunissaient chaque lundi à 17h...soit 300 réunions sur le dernier mandat ! Je remercie aussi tous les conseillers municipaux pour leur participation aux nombreux débats et projets, pour l'apport de leur vision des choses, de leurs opinions parfois contradictoires qui ont souvent permis d'améliorer et d'optimiser les réalisations municipales. Cela nous permettait de voter régulièrement de façon unanime lors des conseils municipaux.

Parmi les réalisations marquantes, je pense en premier lieu à l'Arc-en-ciel, mis en service en 2011, à la satisfaction de tous et qui est déjà victime de son succès. Un nouvel aménagement est donc en cours permettant une restructuration de l'accueil des enfants et la construction d'un nouveau local pour les aînés dont la surface sera doublée.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école Lucien Kerlann ont, eux aussi, fait l'unanimité parmi les membres du Conseil Municipal, auprès des parents d'élèves, et des enseignants.

Ensuite, sans ordre établi, je citerai quelques autres :

- L'aménagement de la place des 9 chênes avec le remplacement des 9 chênes malades par 9 jeunes pousses et la réhabilitation de la maison de Jean-Louis (Ty Jean-Louis)
- L'ouverture de chemins piétons très appréciés des marcheurs : les tronçons Runaer/La Fontaine, Rosquelen/aire de déchets verts, Keranhoat/Bellevue-Ty Menez
- L'extension de l'éclairage public vers les nouveaux lotissements (route de la Fontaine et Keroullé notamment)
- Des réaménagements de voirie (Kermaria, Impasse des Ormes, rue de Lanrinou)
- De nouvelles salles associatives mutualisées avec l'école (salle Heol, salle Avel)
- Le début des travaux de restauration de l'église
- La création du jardin d'enfants et de l'accueil de loisirs.

Toutes ces réalisations n'auraient pu se réaliser sans l'assistance des services municipaux. Merci à tous les employés des services qui encadrent nos jeunes : Jardin d'enfants, ALSH, ATSEM, services garderie et cantine, qualifiés dans leur rôle imparti. Merci aux employés des services techniques dont le service est en cours de réaménagement. Merci aux employés des services administratifs, très professionnels dans leur domaine respectif, et que je côtoyais au quotidien à la Mairie.

Ces divers services sont chapeautés par le Directeur général des services, qui maîtrise pleinement les besoins et optimise les orien-

tations et avec qui j'avais une grande convergence de vue.

Le renouvellement du personnel a été très important depuis 12 ans, puisque, mis à part les quatre employés les plus anciens, tous les autres ont été recrutés durant ces deux dernières mandatures.

La page est donc tournée. Je viens de passer le relais à Stéphane Hervoïr dont la liste dans son intégralité a été élue le 15 mars et qui a enfin pu être élu Maire par ses colistiers, le lundi 25 mai.

Je félicite chaleureusement Stéphane pour son élection ainsi que tous les membres de son équipe.

Toutefois, ceux qui me connaissent comprendront que ma satisfaction ne sera totale, comme celle de nombreux Pencranais, je le sais, que lorsque l'eau de la Fontaine de Loguellou coulera de nouveau dans nos robinets... »

Jean CRENN

Résumé du conseil municipal du 25 mai 2020

Installation des membres du conseil municipal :

Jean CRENN, maire sortant a déclaré les membres du conseil municipal élus le 15 mars 2020 installés dans leur fonction.

Il a ensuite évoqué la fierté et l'enthousiasme qui l'ont animé durant ses deux mandats de maire et tient à souligner le travail de chacun, tout en restant disponible pour son successeur qu'il a essayé d'accompagner au mieux ces derniers mois.

Élection du maire :

Sous la présidence du doyen des membres présents, François MOREAU, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du maire. Le scrutin est à bulletin secret.

Stéphane HERVOIR, seul candidat est élu maire à l'unanimité des voix. Il remercie l'ensemble des élus ainsi que son prédécesseur et rappelle les raisons de son engagement à la tête de la municipalité.

Élection des adjoints :

Sous la présidence de Stéphane HERVOIR, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Le scrutin est un scrutin de liste à bulletins secrets.

La liste conduite par Jean-Pierre LE BOURDON, seule liste déclarée est élue à l'unanimité des voix.

Sont élus adjoints au Maire :



Annick JAFRES (4^e adjointe), Jean-Pierre LE BOURDON (1^{er} adjoint), François MOREAU (5^e adjoint), Stéphane HERVOIR (maire), Guylaine SENE (2^e adjointe) et Gérard LE MEUR (3^e adjoint)

Délégation d'attributions au Maire :

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal confie à M. le Maire les délégations suivantes pour la durée du mandat :

(suite) • Procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 400 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que les montants n'excèdent pas 8 000 € HT
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter, au nom de la municipalité, les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Intenter au nom de la commune les actions en justice et défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire

Résumé du conseil municipal du 28 mai 2020

Nomination des conseillers délégués :

Afin d'aider le travail du Maire et de certains adjoints, M. le Maire propose de nommer deux conseillers délégués : Céline LANGUENOU et James TESSON.

Commission municipales :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la composition des commissions suivantes :

• **Commission finances et ressources humaines :**

Président : Stéphane HERVOIR

Membres : Jean-Pierre LE BOURDON - Guylaine SENE - François MOREAU - Annick JAFFRES - Amar HEDDADI - Solange SCHMITT - Franck WALLON - Daphné HERMES

• **Commission voirie - aménagement du territoire :**

Président : Jean-Pierre LE BOURDON

Membres : Gérard Le MEUR - Jennifer NOU - James TESSON - Patrice DENIEL - Franck WALLON - Joachim FRAOUTI

• **Commission Enfance-Jeunesse :**

Présidente : Guylaine SENE

Membres : Solange SCHMITT - Roméo AUNAY - Céline LANGUENOU - Stéphanie SIMON - Céline REBOUL

• **Commission bâtiment :**

Président : Gérard Le MEUR

Membres : Céline PETETIN - Patrice DENIEL - Jennifer NOU - Joachim FRAOUTI - Daphné HERMES - Franck WALLON

• **Commission Vie culturelle et associative, fêtes et cérémonies :**

Présidente : Annick JAFFRES

Membres : Stéphanie SIMON - Amar HEDDADI - Céline REBOUL - Céline LANGUENOU - Jennifer NOU

• **Commission urbanisme :**

Président : François MOREAU

Membres : Jean-Pierre LE BOURDON - Daphné HERMES - James TESSON - Céline PETETIN - Franck WALLON - Joachim FRAOUTI

• **Centre communal d'action sociale (CCAS) :**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de fixer le nombre de membres du C.C.A.S. de Pencran à huit membres élus par le conseil municipal et huit membres extérieurs. Le CCAS sera **présidé par le maire et les membres** élus par le conseil sont : Annick JAFFRES - Joachim FRAOUTI - Céline LANGUENOU - Stéphanie SIMON - Solange SCHMITT - Céline REBOUL - Daphné HERMES

• **Commission d'Appel d'Offres (CAO) :**

Titulaires : Gérard Le MEUR et François MOREAU

Suppléant : Franck WALLON et James TESSON

Représentants dans les organismes intercommunaux :

• **Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) :**

Titulaire : Gérard Le MEUR

Suppléant : Joachim FRAOUTI

• **Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) :**

Titulaire : Jean-Pierre LE BOURDON

Suppléant : Amar HEDDADI

• **Groupement syndical forestier :**

Titulaire : James TESSON

Suppléant : Céline PETETIN

Représentants dans divers organismes :

• **Conseil d'école :**

Guylaine SENE et Solange SCHMITT

• **Office du tourisme :**

Titulaire : Céline LANGUENOU

Suppléant : Céline REBOUL

• **Correspondant défense :**

Gérard Le MEUR

• **Correspondant sécurité routière :**

Daphné HERMES

• **Centre local d'Information et de coordination (CLIC) :**

Annick JAFFRES et Solange SCHMITT

Indemnité de fonction des élus :

Conformément à la loi, monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité des élus selon les taux suivants :

Maire : 47 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique (IB 1027 à ce jour) - 1^{er} adjoint : 21 % - 2^{ème} à 5^{ème} adjoint : 17% - Conseillers délégués : 3%

LA MAIRIE COMMUNIQUE

(suite) Taux de contributions directes :

Le conseil municipal fixe les taux suivants de contributions directes pour l'année 2020 :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** 16,97 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 43,25 %

Budget primitif 2020 :

Le Maire présente un budget primitif 2020 de la commune qui peut se résumer ainsi :

- **Section de fonctionnement** équilibrée à 1 646 000 €
- **Section d'investissement** équilibrée à 1 637 163,32 €

Il rappelle que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées pour faire face à l'évolution démographique, à la hausse de la fréquentation des services municipaux et à l'augmentation de l'activité des services administratifs et techniques.

En investissements, les projets importants sont :

- La fin de l'extension-rénovation de l'école
- La restauration de l'église Notre Dame
- L'extension-réaménagement de l'Arc-en-ciel pour s'adapter à l'évolution démographique
- La réfection de la partie supérieure de la rue de Kernevez.

Restauration de l'église Notre Dame - avenants :

Création du lot 02 bis afin de permettre la restauration des parements en pierre dans le cadre des travaux de restauration des sculptures.

Après mise en concurrence, l'entreprise *La Pierre à l'œuvre* (de Val D'Oust dans le Morbihan) a retenu l'attention du conseil

municipal pour un montant de 10 293,15 € HT.

Remboursement des frais liés à la fabrication de masques :

Une équipe de bénévoles de la commune, coordonnées par Evelyne MASCLEF, a confectionné des masques pour la population, grâce aux nombreux dons de tissus notamment. Cependant, quelques frais sont restés à la charge de ces bénévoles : élastiques, déplacements, appels téléphoniques, etc.

Le conseil municipal approuve que la coordinatrice soit remboursée à hauteur de 300 €.

Tarifs garderie-centre de loisirs :

L'ouverture de l'accueil de loisirs est possible à partir du 10 juin 2020. L'inscription se fera à la journée uniquement en fonction des priorités qui restent à affiner.

Les tarifs applicables à l'accueil de loisirs du 10 juin au 3 juillet sont :

SELON LE QUOTIENT FAMILIAL :	Journée sans repas
QF1 (inf. à 650 €)	3,40 €
QF2 (de 651€ à 800 €)	5,50 €
QF3 (de 801€ à 1200 €)	9,50 €
QF4 (sup. 1201€)	11,50 €
Extérieurs	14,35 €

ÉCOLE

Inscription et radiation pour la rentrée de septembre 2020

Dans la situation si particulière que nous vivons tous en ce moment, nous avons parfois perdu de vue des échéances incontournables, comme par exemple l'inscription des nouveaux élèves à l'école Lucien Kerlann, pour la rentrée de septembre 2020.

Afin de commencer à préparer au mieux la prochaine année scolaire, nous demandons aux parents qui envisagent d'inscrire leurs enfants à l'école de Pencran, de se présenter en mairie, dès à présent, et si possible avant le 15 juin, munis du livret de famille.

Par ailleurs, nous demandons aux parents qui seraient amenés à ne plus scolariser leur enfant à l'école de Pencran à la rentrée prochaine, de contacter au plus vite, et si possible avant le 15 juin également, la directrice de l'école, Nathalie Macé, afin qu'elle puisse établir le certificat de radiation obligatoire pour l'inscription dans un autre établissement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie ou l'école.

À Lucien Kerlann, entre confinement et déconfinement



Les élèves de CM2 dans leur salle de classe réaménagée

Depuis le 16 mars 2020, l'école Lucien Kerlann offrait un visage inhabituel. Seules les voix de quelques enfants résonnaient dans la cour. En effet, en raison du confinement, l'école de Pencran n'accueillait plus que les enfants des « personnels prioritaires ». Les enseignantes (et ATSEM pour les maternelles), se chargeaient des temps scolaires, et le personnel périscolaire, des temps de cantine, garderie et du mercredi. Parallèlement, les enseignantes ont assuré un enseignement à distance (distanciel) pour les enfants confinés à la maison, soit par internet, soit sous forme papier pour les familles qui ne disposaient pas d'ordinateur, de connexion internet ou d'imprimante. Puis, à partir du 14 mai, les parents qui le souhaitaient ou qui avaient des contraintes professionnelles, ont été autorisés, à remettre leur enfant à l'école.

ÉCOLE :

Tél : 02 98 85 31 94

Courriel :

ec.0290933@ac-rennes.fr

MAIRIE :

Tél : 02 98 85 04 42

Courriel :

mairie@pencran.fr

(suite) 120 élèves ont été inscrits, soit 60% de l'effectif total. Suite aux directives contraignantes et surtout très changeantes imposées par l'Etat, il a été décidé de mettre en place une nouvelle organisation jusqu'au 2 juin, date annoncée de nouvelles directives gouvernementales. Outre les protocoles très lourds de désinfection et de nettoyage des locaux plusieurs fois par jour, et l'aménagement des salles de classes accueillant désormais, des groupes de 15 enfants maximum en élémentaire et 10 en maternelle, les enfants ont dû apprendre à respecter les gestes barrières, la distanciation sociale, le lavage régulier des mains, etc.

Cette réorganisation s'est faite en concertation avec tous les partenaires de l'école : équipe enseignante, municipalité (élus, DGS, personnels périscolaires, agents municipaux) et parents. Tous ont joué le jeu de la solidarité, acceptant, chacun à son niveau, de faire bon nombre de concessions afin que ce retour à l'école se déroule au mieux pour les enfants.

Pour répondre aux contraintes professionnelles des parents, Pencran a choisi de rouvrir l'école à tous les élèves, des PS aux CM2, en demi-groupes, le groupe 1 ayant cours les lundis et mardis et le groupe 2, les jeudis et vendredis. Les enseignantes ont tenu compte des fratries dans la répartition des groupes sur la semaine. Parallèlement, elles ont continué à assurer un enseignement distanciel pour les enfants restés à la maison.

Le début et la fin des cours se sont déroulés de manière échelonnée, (8h00 - 9h00 - 10h00 / 15h30 - 16h30 - 17h30) ainsi que la pause méridienne et les récréations. Les temps de garderie et de cantine se sont faits dans la classe de l'élève. Pour ce faire, un agent des services périscolaires a été affecté à

chaque classe, afin que les enfants ne se croisent jamais dans la journée. Chaque élève a apporté son repas ainsi que son goûter, si nécessaire.

Le jeudi 14 mai, après deux mois de confinement, il y a eu, certes, un peu d'appréhension, tant du côté des enseignantes et des personnels municipaux, que du côté des enfants et des parents, mais, très vite, le plaisir de se retrouver a fait oublier les circonstances si particulières de cette reprise.

Suite à un nouveau courrier envoyé aux parents pour connaître leurs nouvelles contraintes professionnelles jusqu'à la fin de l'année scolaire, la municipalité et l'équipe enseignante se sont réunies cette semaine afin de répondre au mieux aux nouvelles demandes des familles. Elles se sont accordées sur le maintien du dispositif déjà mis en place (accueil des PS aux CM2, horaires échelonnés, attribution d'une salle de classe dédiée à chaque groupe, repas du midi et goûter fournis par les familles et pris dans la salle de classe de l'élève) car il permet d'optimiser les mesures sanitaires, et il a donné entière satisfaction à l'ensemble des partenaires de l'école. En contrepartie de toutes ces contraintes, la municipalité a décidé de maintenir la gratuité pour le service de garderie, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Après étude de toutes les demandes des parents, il s'est avéré que la création d'un groupe supplémentaire a été nécessaire au bon fonctionnement du dispositif. Les services périscolaires s'occupent de ce groupe qui est différent d'une journée à l'autre. Concernant l'accueil des enfants des personnels « prioritaires », il continue à faire l'objet d'une prise en charge « mairie-école » particulière, étudiée au cas par cas.

VIE ASSOCIATIVE

Correspondants presse

LE TÉLÉGRAMME - Joseph LE BOT

Tél : 06 95 02 55 57

Courriel : lemorbic.letelegramme@gmail.com

QUEST FRANCE - Dominique BOURHIS

Tél : 06 14 66 01 06

Courriel : d.bourhis@wanadoo.fr

USP



L'US PENCRAAN vient de valider sa montée en D2 de district. Après une poule aller quasiment parfaite de l'équipe A de l'USP (11 matchs 9 victoires, 1 nul, 1 défaite), les jeunes joueurs du club se sont battus jusqu'à l'interruption de la saison suite à la pandémie de Covid-19 que la France traverse. Après la décision d'interruption de la saison, l'équipe A termine 2^{ème} de son groupe de D3 de district, ce qui valide son billet pour évoluer à l'étage au dessus la saison prochaine.

Pencran Patrimoine



Le chantier de réhabilitation de l'église a repris mi-mai après une interruption de 2 mois due au coronavirus. La charpente est en rénovation dans les ateliers de l'entreprise Asselin à Thouars (49). Sa dépose a mis en lumière des "anomalies" de construction sur la structure (différence de niveau Nord-Sud de 20 cm, ...) qui sont en cours de rectification (cf photo du pignon).

Le 26 mai, la réunion de chantier s'est tenue en présence de représentantes de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, M^{me} Jablonski (conservatrice chargée de la coordination du contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques) et M^{me} Quéro (cellule travaux marchés, Finistère Nord et Sud). L'architecte M. Méder et les ouvriers en charge des travaux leur ont fait visiter le chantier et ont commenté les différentes découvertes effectuées. De l'avis des différents intervenants, il était grand temps d'entamer les travaux compte tenu de l'état de dégradation avancé de l'édifice.

Adresses, horaires et numéros utiles

Communauté de Communes du Pays de Landerneau

Daoulas (CCPLD) :

Maison des Services publics, 59 rue de Brest, Landerneau

- **Secrétariat** : 02 98 21 37 67
- **Service environnement** : 02 98 21 34 49
- **CLIC** : 02 98 85 99 08
- **Pôle emploi** : 39 49
- **CPAM** : 36 46

Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) :

20 rue Amédée Belhommet, Landerneau

02 98 85 35 33

Protection Maternelle et Infantile (PMI) : 02 98 85 95 20

Collecte ordures ménagères et recyclables :

02 98 21 34 49

- **Recyclables** : vendredi 12, 26 juin
- **Ordures ménagères** : vendredi 5, 19 juin, 3 juillet

Conciliatrice de justice :

Mairie de Landerneau

Marie-Françoise LE GUEN

06 81 89 62 40

marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

Déchetteries :

• **Plouédern**

ZI Saint-Eloi, Plouédern

02 98 85 19 50

Horaires d'été (jusqu'au 31/10) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Un box recyclerie "Le Tri Porteur" y est à votre disposition.

• **Pencran**

L'aire de déchets vert de Pencran (Keroullé) est ouverte tous les jours

Eau du Ponant :

Station d'épuration, 20 allée du Bois Noirs, Landerneau

02 29 00 78 78 (tarif appel local) de 8h30 - 12h15 et 13h15 - 17h30 (sauf le lundi 17h)

Pour les urgences uniquement :

Contactez ce même numéro (24h/24h)

Gendarmerie de Landerneau :

14 rue Henri Dunant, Landerneau

02 98 85 00 82

Relais Petite Enfance (RPE) :

02 98 43 63 97

rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

Permanences régulières sur la commune de 9h à 12h, à l'espace Arc-en-Ciel.

Trésor public :

59, rue de Brest, Landerneau

02 98 85 11 61

Lundi, mardi et jeudi : 8h30 - 12h et de 13h30 - 16h

Mercredi et vendredi : 8h30 - 12h

Défibrillateurs :

Deux défibrillateurs sont à la disposition de la population :

- **Place de la Mairie** : sur la façade de la mairie
- **Terrains de sports** : sur la façade des vestiaires

Pharmacie de garde :

Le samedi après 19h et le dimanche après 20h, contactez le 32 37 pour être orienté vers la pharmacie de garde.

Démarches administratives

Permis de construire et déclaration préalables de travaux :

Tout projet d'aménagement, rénovation ou construction qui implique une modification de l'aspect extérieur de l'habitation (ravalement, menuiseries...) ou de la propriété (clôture, portail, abris, haies...) doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Le service Urbanisme vous informera sur les formalités à accomplir en fonction de la nature du projet : permis de construire ou simple déclaration de travaux.

Carte nationale d'identité et passeport :

Délivrance, renouvellement, perte...

Mairie de Landerneau

02 98 85 43 00 ou 02 56 31 28 21

etatcivil@mairie-landerneau.fr

<https://www.landerneau.bzh/prendre-rendez-vous-pour-deposer-une-demande-de-cni-passeport/>

Attention, le délai peut être long (jusqu'à 6 mois)

Pour réduire le délai de traitement d'une demande, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/>

Plan "Coup de Pouce Vélo"



Dans le cadre du déconfinement, le gouvernement souhaite encourager la pratique de vélo et lance un programme de 20 millions d'euros. **Pour plus d'informations** : <https://coupdepoucevelo.fr/auth/home>

Ce dispositif comporte notamment un volet à destination des usagers, réparateurs de cycles et associations types recycleries. Il s'agit d'une aide de 50 € HT maximum octroyée par vélo et par personne afin d'inciter les usagers à faire réparer leur vélo auprès des entreprises et associations agréées.

L'aide est versée directement aux réparateurs, une fois le service accompli.

Plateforme d'inscription pour bénéficier de l'aide à destination des usagers : <https://coupdepoucevelo.fr/auth/home>

Explication de la démarche : <https://www.coupdepoucevelo.fr/coup-de-pouce-reparation.pdf>

Que faire de mes déchets verts ?

Vous possédez un composteur

Fertilisant naturel, le compost permet de recycler nos déchets alimentaires ainsi que les déchets issus de notre potager : les restes de repas, les déchets verts (épluchures de poireaux, de légumes, de pommes...), les coquilles d'œufs, le marc de café, les sachets de thé...

Pour avoir un bon compost, vous devez :

- Trouver le bon équilibre entre matières humides (déchets alimentaires et déchets verts) et matières sèches (feuilles mortes, tailles de haies...),
- Mélanger régulièrement les matières s'y trouvant pour les aérer,
- Veiller à ce que les matières restent humides.

Votre compost sera mûr quand il aura l'aspect d'un terreau noir et friable.

Vous êtes équipés d'une tondeuse pouvant faire du Mulching ou l'art de tondre sans ramasser l'herbe

Il faut s'assurer d'avoir une tondeuse mulcheuse qui va hacher plutôt que couper car c'est là que réside le secret d'un bon mulching.

Les avantages :

- 30 % de gain de temps de tonte
- Pas de ramassage de l'herbe
- Pas de transport
- Fertilisation naturelle de la pelouse
- Maintien de l'humidité du sol

Les bases d'un bon mulching sont :

- Ramasser la 1^{ère} tonte de l'année et la mettre en paillage
- Tondre un tiers de la hauteur de l'herbe
- Tondre quand l'herbe est sèche
- S'assurer que le carter est propre
- Adapter sa vitesse de tonte

Vous n'avez pas la possibilité de mulcher, vous avez des tailles de haies la solution : Le paillage

Le paillage consiste à déposer au pied des plantes des feuilles mortes, tailles de haies et tontes de pelouse. C'est une technique qui permet :

- De conserver l'humidité du sol (et donc de limiter les arrosages)
- De nourrir le sol et de l'améliorer
- De protéger les insectes bénéfiques pour le jardin
- De limiter le développement des mauvaises herbes et de réduire les opérations désherbage
- De protéger les végétaux du froid

Vous avez un broyeur de jardin

Le broyage consiste à réduire sous forme de broyats les déchets verts (feuilles mortes, tailles de haies...) pour ensuite les réutiliser au jardin. Les copeaux obtenus peuvent en effet être utilisés pour faire un bon compost. Vous pouvez également vous en servir en guise de paillage, au pied des plantes.

Rappel : Il est interdit de brûler les déchets verts dans son jardin.

DIVERS

Séjours été 2020

Le centre de Gorré Menez, propriété de la CCPLD et géré par l'association les PEP Breizh Armor, propose, cet été, des séjours destinés aux enfants âgées de 6 à 12 ans.

CENTRE DE GORRÉ MENEZ
399 Gorré Menez, Loperhet
Tél : 02 98 07 31 19

Courriel : gorremenez@lespepba.org
Page Facebook : http://www.sejours-pep22.com/Landerneau_112.html
www.facebook.com/gorremenez

Tribord

Tribord, recrute des agents de tri, pour le centre de tri de TRI-GLAZ à Plouédern. Pour postuler, vous devez répondre aux critères de l'IAE. Pour plus d'informations et pour déposer votre candidature (CV accompagné d'une fiche d'opportunité IAE) :

Agence de Brest
7 rue de Vendée, Brest
Tél : 02 98 02 98 99
Courriel : cberder@e-tribord.com

Les personnes recrutées sur ce poste d'insertion vont faire l'objet d'un agrément. Pour tout renseignement pour l'obtention de l'agrément vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi.

Maire
HERVOIR Stéphane



Conseiller communautaire

Attributions :

- Finances - Ressources humaines
- Président du CCAS

Commissions :

Membre d'office de chaque commission

1^{er} adjoint
LE BOURDON Jean-Pierre



Délégation :

- Voirie - Aménagement du territoire

Commissions :

- Finances - Ressources humaines
- Urbanisme

Représentation :

- Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF)

2^e adjointe
SENE Guylaine



Délégation :

- Enfance et jeunesse

Commissions :

- Finances - Ressources humaines
- Enfance - jeunesse

Représentation :

- Conseil d'école

3^e adjoint
LE MEUR Gérard



Délégation :

- Bâtiments

Commissions :

- Voirie - Aménagement du territoire
- Commission d'appel d'offres

Représentations :

- Correspondant défense
- Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF)

4^e adjointe
JAFFRES Annick



Délégations :

- Vie associative et culturelle - Fêtes et cérémonies

- CCAS

Commission :

- Finances - Ressources humaines

Représentation :

- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

5^e adjoint
MOREAU François



Délégation :

- Urbanisme

Commissions :

- Finances - Ressources humaines
- Commission d'appel d'offres

Conseillère municipale
LANGUENOU Céline



Conseillère communautaire

Délégation :

- Relation avec la CCPLD

Commissions :

- Enfance - jeunesse
- Vie associative et culturelle - Fêtes et cérémonies
- CCAS

Représentations :

- Office du tourisme

Conseiller municipal
TESSON James



Délégation :

- Espaces verts

Commissions :

- Voirie - Aménagement du territoire
- Urbanisme
- Commission d'appel d'offres

Représentations :

- Groupement Syndicat Forestier

Conseillère municipale
SCHMITT Solange



Commissions :

- Finances - Ressources humaines
- Enfance - jeunesse
- CCAS

Représentations :

- Conseil d'école
- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Conseiller municipal
DENIEL Patrice



Commissions :

- Voirie - Aménagement du territoire
- Bâtiments

Conseillère municipale
SIMON Stéphanie



Commissions :

- Enfance - jeunesse
- Vie associative et culturelle - Fêtes et cérémonies
- CCAS

Conseiller municipal
HEDDADI Amar



Commissions :

- Finances - Ressources humaines
- Vie associative et culturelle - Fêtes et cérémonies

Représentation :

- Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF)

Conseillère municipale
REBOUL Céline



Commissions :

- Enfance - jeunesse
- Vie associative et culturelle - Fêtes et cérémonies
- CCAS

Représentation :

- Office du tourisme

Conseiller municipal
AUNAY Roméo



Commission :

- Enfance - jeunesse

Conseillère municipale
PETETIN Céline



Commissions :

- Urbanisme
- Bâtiments

Représentation :

- Groupement Syndicat Forestier

Conseiller municipal
WALLON Franck



Commissions :

- Finances - Ressources humaines
- Voirie - Aménagement du territoire
- Urbanisme
- Bâtiments
- Commission d'appel d'offres

Conseillère municipale
NOU Jennifer



Commissions :

- Voirie - Aménagement du territoire
- Vie associative et culturelle - Fêtes et cérémonies
- Bâtiments

Conseillère municipale
HERMES Daphné



Commissions :

- Finances - Ressources humaines
- Urbanisme
- Bâtiments
- CCAS

Représentation :

- Correspondant Sécurité routière

Conseiller municipal
FRAOUTI Joachim



Commissions :

- Voirie - Aménagement du territoire
- Urbanisme
- Bâtiments
- CCAS

Représentation :

- Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF)

